

# AVIS

## COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

### **Objet : Dépôts concernant les affaires de protection des enfants à la Cour provinciale de Steinbach**

Afin de mieux gérer les affaires de protection des enfants déposées au tribunal, à compter de l'audience du 11 décembre 2009 et pour toutes les audiences subséquentes de protection des enfants à la Cour provinciale de Steinbach, les dépôts se feront au bureau 101A, du Palais de justice, 408, avenue York, à Winnipeg, à l'attention de Lynn Casselman, coordonnatrice de la protection des enfants.

#### **DÉLIVRÉ PAR :**

*Document original signé par*

**M. Ken Champagne, juge en chef  
(Manitoba)**

**DATE : le 12 novembre 2009**